



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ostéoporose

Question écrite n° 43276

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la non-prise en charge de la prévention de l'ostéoporose. Il convient de rappeler que cette affection atteint aujourd'hui une femme sur trois autour de la cinquantaine et que ce « mal silencieux » est responsable de nombreuses déformations osseuses ou de fractures du poignet ou du col du fémur, conduisant souvent les personnes atteintes à une altération de leur qualité de vie allant jusqu'à l'entrée dans la dépendance. Or, si cette maladie est diagnostiquée majoritairement après 50 ans, c'est en fait bien en amont qu'il faut en détecter les causes et si possible les éliminer. Ainsi, le médecin du travail peut, grâce à un interrogatoire ciblé, être un relais majeur de prévention et jouer un rôle primordial dans le dépistage et l'aide au diagnostic précoce avec les spécialistes concernés. Mais le problème reste entier pour les personnes n'exerçant aucune activité professionnelle. Aussi serait-il souhaitable, face à ce gâchis humain et financier, qu'un contrôle préventif généralisé soit mis en place, à l'instar de ce qui existe pour le dépistage systématique du cancer du sein, et que les examens pratiqués dans un but préventif fassent l'objet d'un remboursement. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43276

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2000, page 1575